

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 22 (1944)

Heft: 1

Artikel: Vers la réalisation de l'assurance-vieillesse - échos romands : sie nous demandions aux premiers intéressés ce qu'ils en pensent!

Autor: Landry, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-721495>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Auffassungen über die bestmögliche Lösung der Alters- und Hinterlassenenversicherung unter einen Hut zu bringen.

Darum erblicken wir unsere Aufgabe darin, möglichst unvoreingenommen mit unseren bescheidenen Kräften beim Suchen nach der bestmöglichen Lösung mitzuwirken. Denn bloß wenn es gelingt, alle sozial gesinnten Volkskreise zur loyalen Mitarbeit heranzuziehen und in offener Aussprache mit jeder Gruppe die Schwierigkeiten aus dem Wege zu räumen, welche ihrer vorbehaltlosen Zustimmung zu der Gesamtlösung im Wege stehen, dürfen wir hoffen, eine neue Vorlage für eine eidgenössische Alters- und Hinterlassenenversicherung an den Referendumsklippen erfolgreich vorbeizusteuern. W. Ammann.

Vers la réalisation de l'assurance-vieillesse - échos romands. — Si nous demandions aux premiers intéressés ce qu'ils en pensent!

Nous sommes sur le chemin qui nous conduit à l'assurance-vieillesse. Il y a un an, le conseil fédéral proposait de ne pas donner suite aux initiatives des cantons de Genève et de Neuchâtel qui demandaient la mise à l'étude sans tarder, de la création de l'assurance-vieillesse sur la base des caisses de compensation. Aujourd'hui la situation a changé et déjà dans son grand discours le président de la Confédération disait que „la réalisation de l'assurance est donnée comme une des tâches les plus nécessaires de l'immédiate après-guerre.“ Dans sa réponse aux deux requêtes de Berne et d'Argovie l'autorité fédérale propose de donner suite à l'initiative des deux cantons et de présenter un projet d'assurance-vieillesse et survivants.

On peut se demander pour quelle raison il n'y a pas eu depuis 1931, date du rejet du projet Schulthess, des essais d'édifier cette œuvre sociale nécessaire. On pensait que les cantons pourraient légiférer en la matière, on

comptait un peu sur leurs efforts. Mais le pouvoir central constate aujourd'hui que la réalisation de l'assurance sur le plan cantonal rencontrerait des difficultés considérables, insurmontables même.

En voici un exemple: Le 11 juillet 1943 le peuple bernois acceptait une initiative des jeunes-paysans demandant l'instauration d'une assurance-vieillesse. Tous les partis combattaient le projet et lui opposaient une loi d'aide aux vieillards qui eut aussi le bonheur d'un scrutin favorable. On constata que l'électeur bernois avait voté pour le progrès social, qu'il exprimait son désir d'assurer l'existence de ceux qui arrivent au soir de la vie, mais que le projet d'assurance élaboré par les jeunes paysans était irréalisable parce qu'il faisait état de ressources qui n'appartiennent pas aux cantons: le produit des caisses de compensation. Berne malgré la volonté très nette des électeurs, ne peut réaliser l'assurance tant souhaitée.

Le Conseil fédéral a donc le dernier mot. Il va constituer une commission d'experts chargés de mettre sur pied un projet viable et acceptable. Bien que le but final soit encore lointain, la décision positive est désormais acquise. Dans la presse, le stade de la discussion de l'opportunité d'une assurance-vieillesse est déjà dépassé et différents projets sont présentés au peuple. Nous nous permettrons d'en examiner hâtivement deux: celui dit de l'assurance immédiate exposé dans la brochure du Comité suisse d'action en faveur de l'initiative que l'on connaît et celui de MM. Fuchs et Nabholz.

Le projet du Comité d'action propose de limiter l'assurance obligatoire aux seuls salariés et de prévoir l'assurance facultative pour les autres catégories de la population. Les primes pour les assurés seraient fixées à 2% du salaire et les rentes graduées selon les villes, les régions mi-urbaines et les régions rurales seraient versées par l'entremise des communes. Ce projet présenté comme base de discussion a suscité des objections de la part de l'Union



En attendant...

syndicale suisse et de l'Union suisse des paysans. On désirait proportionner dans une certaine mesure le montant des rentes à celui des primes versées et éviter la différenciation entre les régions rurales, semi-urbaines et les villes.

L'idée de MM. Fuchs et Nabholz est plus intéressante et paraît mieux s'adapter aux conditions si diverses de notre pays. Les experts prévoient une rente minimum pour chacun, à laquelle viendrait s'ajouter une rente complémentaire selon les besoins ou les primes versées. Le financement serait aussi constitué par le 2% des salaires et par les versements de la Confédération et des cantons. Notons qu'on créerait quatre classes de salaires et des classes d'âge de cinq ans en cinq ans. La rente de base serait de 1000 frs par an à 65 ans pour un couple. Il y aurait lieu d'ajouter ensuite la rente complémentaire qui représenterait en moyenne autant si non davantage que la

rente minimum. Elle varierait selon le salaire et l'âge au moment de l'assurance. On comprend donc que le projet Nabholz est moins favorable que le précédent pour les bénéficiaires immédiats mais qu'il est plus intéressant pour l'avenir. A titre d'exemple précisons qu'un ouvrier marié assuré à l'âge de 30 ans et qui aura touché un salaire annuel de 4000 à 6900 frs recevra à 65 ans une rente de 2260 frs (1760 frs pour un célibataire) composée d'un versement de base de 1000 frs et de 1260 frs acquis grâce à ses primes. Ce système encourage la prévoyance et pourra se coordonner avec les fondations existantes.

Dans la „Gazette de Lausanne“ un article signé P. G. et intitulé „Recrèpissage“ a été le caillou jeté dans la mare. L'auteur voit dans l'instauration d'une assurance-vieillesse „le témoignage de la régression d'une civilisation, une prime à l'égoïsme, le signe d'une société qui capitule devant ses responsabilités.“ Si le lien de la famille était ce qu'il devrait être, il ne serait pas nécessaire de mettre les vieillards à la charge de la communauté. Cet article a soulevé un tollé général dans la presse et on s'est empressé de prouver, que mettre les vieillards à l'abri du souci, les rendre indépendants était un progrès social, et que cette idée était fortement ancrée dans le peuple.

La réaction à „Recrèpissage“ nous a convaincu. Toutefois il nous a paru qu'il serait peut-être intéressant d'avoir l'opinion de ceux qui bénéficieront de cette œuvre de justice et d'équité. Nous nous sommes donc rendus chez quelques vieillards et tranquillement nous avons discuté de la question.

„Mais elle existe déjà, votre assurance,“ me dit Mme E., une toute petite vieille ratatinée et menue. „Le mandat que je reçois chaque trimestre n'est-il pas un versement de l'assurance?“

„Madame, ce n'est pas encore cela,“ et j'explique le plus clairement possible, la différence entre l'aide existante et ce que le peuple suisse souhaite.

Mais elle qui ne veut rien entendre.

„Allons donc, vous m'en racontez des histoires!“

M. G., lui, comprend mieux les choses. Il a élevé douze enfants et aujourd'hui, comme cela arrive souvent dans les familles nombreuses, personne ne peut lui aider. „Je les connais bien,“ me dit-il, en parlant de ses enfants. „Ce sont de bons garçons et de bonnes filles, mais aujourd'hui la vie est devenue compliquée, difficile. Ils ont assez à faire eux-mêmes avec leur famille. Une assurance-vieillesse, quelle idée généreuse! Je me souviens encore de la votation de 1931. On pensait que la loi passerait et voilà, tous nos projets se dissipèrent le lendemain du scrutin. Je n'ai jamais su pourquoi tant de citoyens avaient voté non. Voyez-vous, une aide qui ne soit pas versée sous la forme d'une assistance, c'est ce qu'il nous faut. On dit autrefois: les vieux vivaient chez leurs enfants qui en prenaient soins. Mais a-t-on toujours su comment ils vivaient, que de drames peut-être dans ces familles où l'on ne s'entendait pas avec l'aïeul.“

Et M. G. revit en pensée certaines difficultés qu'il eut avec l'un ou l'autre de ses fils ou beaux-fils, car entre douze enfants les caractères peuvent se heurter.

Fritz est agriculteur. Il possède un petit domaine et sa vie est paisible dans son village. Mais depuis quelque temps, ses forces faiblissent, il a septante ans. Il voudrait bien se reposer.

„Dans le temps (c'était il y a dix, vingt, trente ans), je disais: une assurance-vieillesse? Pour qui donc? On travaillera jusqu'à son dernier souffle et puis on s'en ira. Mais avec l'âge les infirmités sont venues et le progrès a changé bien des choses: les jeunes ne travaillent pas comme nous, ils ont des théories, ils mettent de l'engrais dans les champs, ils construisent des silos. Aussi j'aimerais me retirer, mais en ayant de quoi vivre, oh bien modestement, une petite somme, cela me suffirait, car vous le savez, la terre des petits n'est pas faite pour les enrichir.“

Fritz a bien raison, cette terre qu'on chante est souvent ingrate. Aux jeunes d'adoucir les peines des vieux courbés sur elle.

Je voudrais vous présenter David Maurer à l'assemblée de „la fanfare“. C'est un ancien membre qui suit encore l'activité de la société. David a de la parenté à N. Il y va chaque année, et lors de son dernier séjour, il a assisté à une conférence sur l'assurance-vieillesse. L'orateur, un monsieur de Genève, comme il dit, a conquis son auditoire. David trouve l'occasion fort belle, à l'assemblée de la fanfare, de faire quelque réclame pour une idée qui lui est chère: „Messieurs, dit-il, j'aurais voulu que vous assistiez tous à la Conférence de N. Nous sommes capables de réaliser en Suisse une œuvre belle entre toutes: l'assurance-vieillesse. Elle coûtera des millions — et l'orateur de citer des chiffres qu'il lit sur un petit carnet de notes — mais pensez à ceux qui arrivent au terme de leur vie, pensez à l'insécurité de leur avenir, n'est-ce pas un devoir pour les jeunes, pour les hommes en possession de toutes leurs forces et de toutes leurs facultés que de soutenir les vieillards débiles! C'est vers les ressources du cœur que se tourne notre espoir. Les grandes actions du peuple suisse, les œuvres qui se sont inscrites en lettres d'or dans l'Histoire sont celles des cœurs compatissants. Elles durent, elles résistent à tous les assauts de l'égoïsme et de l'indifférence. L'assurance vieillesse basée sur des sentiments altruistes bravera l'âpreté des temps et doublera le cap de toutes les difficultés. Je suis fermement convaincu que nous assisterons bientôt à une nouvelle victoire de l'amour du prochain.“ — Ainsi parla David.

Et je me disais, que si dans le monde qui pleure, souffre et meurt, on appliquait davantage ce premier et ce grand commandement: „Aime ton prochain comme toi-même“ il coulerait moins de sang. On pourrait enfin construire . . .

H. Landry.